



CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

VILLE DE CREIL

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le

ID : 060-216001743-20261019-41DEL_CM131026-AU

Extrait du **Registre des Délibérations**
du Conseil Municipal

du mardi 13 octobre 2026

CONVOCATION

Date : 7 octobre 2026

Affichée le : 7 octobre 2026

L'an deux mille vingt six, le treize octobre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 30

Votants : 39

Pouvoirs : 9

Absent : 0

Étaient présents : M. Omar YAQOUB - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - Mme Danielle SOKOLONSKI - M. Amadou KA - Mme Peggy MOUËLLÉ - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOU - M. Thierno DIALLO - Mme Rosa OULD SAID - Mme Fadila KEZZOUL - M. Mohamed CAHOUC - M. Marouane BOUJDOUN - Mme Karima BOUHAMIDA - Mme Patricia RÉGENT - Mme Dalila SAHNOUNE - M. Oumar KA - Mme Nazish PERVAIZ - M. Mohamadou M'BAYE - Mme Néjia CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUËLLÉ - M. Ahmed BOUKHALFA - M. Adnane AKABLI - Mme Döndü ALKAYA - M. Emmanuel PERRIN - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Majida EL BAKKALI - M. Karim BOUKHACHBA.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

15 OCT. 2026

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

19 OCT. 2026

Absents représentés

M. ZAFAR Amir

Mme TOUATI-AHMED Wanessa

M. NOUWYNCK Alexandre

Mme ALHERBE Bénédicte

Mme YAQOUB Sarah

M. FADHLI Heddi

Mme BEJAOUI Nabila

Mme DHOURY-LEHNER Sophie

Mme FAZAL Loubina

Pouvoir à Mme PERVAIZ Nazish

Pouvoir à M. KA Amadou

Pouvoir à Mme EL HARCHAOU El Hame

Pouvoir à Mme MOUËLLÉ Peggy

Pouvoir à M. RIFI SAIDI Abdelaziz

Pouvoir à M. DIALLO Thierno

Pouvoir à M. ASSAMTI Mohamed

Pouvoir à M. DEME Abdoulaye

Pouvoir à Mme LAMBRE Fabienne

Absents non représentés

Secrétaire de séance : Danielle SOKOLONSKI

41 Occupation temporaire du domaine public par l'association sportive et culturelle l'Étincelle

■ Rapport de présentation :

Fadhila KEZZOUL, Adjointe

L'association sportive et culturelle l'Étincelle, dont le siège est situé 28 rue Philibert Borin à Creil, organise un atelier céramique dans les locaux du Pôle Autonomie Léopold Bellan. Ces locaux étant inutilisables de janvier à juin 2027 en raison de travaux, l'association doit déplacer cette activité dans un espace accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le musée Gallé-Juillet ayant pour objectif d'améliorer son accessibilité aux personnes en situation de handicap, il se propose de mettre à disposition à titre gracieux une salle de plain-pied, les mercredis après-midi de janvier à juin 2027, dans le respect des consignes de sécurité définies par son équipe.

La salle du musée relevant du domaine public communal, cette mise à disposition prend la forme d'une convention d'occupation temporaire, précaire et révocable. Elle est consentie à titre gratuit, comme le permet l'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques pour les associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général. L'Étincelle conserve l'encadrement des participants et la responsabilité des séances.

Il vous est demandé d'autoriser la mise à disposition à titre gracieux d'une salle de plain-pied du musée Gallé-Juillet, les mercredis après-midi de janvier à juin 2027, pour les ateliers de céramiques de l'association l'Étincelle, et d'autoriser dans ce cadre monsieur le Maire, ou son représentant, à signer une convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association l'Étincelle, ainsi que tout avenant et document y afférent.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 060-216001743-20261019-41DEL_CM131026-AU

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le code du patrimoine,
Vu la convention d'occupation temporaire du domaine public, ci-annexée,
Vu l'avis de la commission « Culture, Vie Associative, Mémoire et Patrimoine Historique » en date du 14 septembre 2026,
Considérant le souhait du musée Gallé-Juillet, musée municipal de la ville de Creil, de mener des actions visant à assurer l'égal accès de tous à la culture,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 39	Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver la mise à disposition, à titre gratuit, temporaire, précaire et révocable, au bénéfice de l'association sportive et culturelle l'Étincelle, d'une salle de plain-pied du musée Gallé-Juillet, les mercredis après-midi, de janvier à juin 2027, afin d'y organiser ses ateliers de céramique.

Article 2 : d'approuver les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public annexée à la présente délibération.

Article 3 : d'autoriser monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout avenant et tout document nécessaire à son exécution.

CREIL, le 19 OCT. 2026
Pour extrait certifié conforme,



Omar YAQOUB

Maire de Creil

Président de l'ACSO

Danielle SOKOLONSKI

La secrétaire de séance